

Résumé — Ensemble de propositions exhaustives du CEC (M11)

Personnel de soutien à temps plein — Négociations 2025

Le Conseil des employeurs des collèges (CEC), au nom des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, a présenté cette proposition au Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) pour le personnel de soutien à temps plein. Elle regroupe les propositions financières, les avantages sociaux et les dispositions linguistiques dans une offre de règlement exhaustive.

Principales mesures financières

- **Augmentation générale des salaires** : 2,25 % le 1er septembre 2025, et 2 % en 2026 et en 2027.
- **Indemnité de cessation d'emploi améliorée** : Augmentation de 50 % de l'indemnité de cessation d'emploi pour le personnel mis à pied.
- **Primes de quart** : Augmentation à 1,25 \$ de l'heure (de 17 h à minuit) et 1,75 \$ de l'heure (de minuit à 6 h).
- **Périodes de disponibilité sur appel** : 1,75 \$/heure jusqu'à 128 heures par mois ; 3,00 \$/heure en cas de dépassement volontaire, passant respectivement à 2,00 \$/heure et à 4,00 \$/heure le 1^{er} mars 2027.

Amélioration des avantages sociaux

- **Report du congé annuel** : permet aux employées et employés de reporter les heures non planifiées au-delà de la limite maximale de trois semaines de vacances à l'année suivante.
- **Assurance ophtalmologie** : la couverture passe à 550 \$ (tous les deux ans pour les adultes et tous les ans en bas de 18 ans).
- **Assurance pour prothèses auditives** : la couverture passe à 3500 \$ tous les trois ans.
- **Équipement de protection** : le remboursement passe à 175 \$ pour les chaussures de protection et à 30 \$ pour les lunettes de protection sur ordonnance.
- **Congé en cas de violence familiale ou sexuelle** : 5 jours de congés payés par an, avec possibilité de congés supplémentaires à la discrétion du collège.
- **Livret des prestations** : doit comporter un journal des modifications.
- **Congé de deuil** : modifié pour inclure la famille choisie.

Dispositions relatives à l'emploi et à la sécurité d'emploi

- **Comité de stabilisation de l'emploi** : réunions périodiques chaque semestre et clarification des informations fournies au comité pour lui permettre d'accomplir sa mission.
- **Droits de rappel** : extension à 18 mois pour les employées et employés ayant moins de 24 mois de service.

- **Sous-traitance (Annexe I)** : délais prolongés pour les employées et employés qui prennent un congé pour travailler pour une société sous-traitante.
- **Changement technologique** : un nouvel article en matière de préavis et de recherche de solutions avec le comité de stabilisation de l'emploi, dont la formulation est comparable à celle en vigueur pour le personnel scolaire.

Autres dispositions clés

- **Orientation des employées et employés** : 15 minutes avec les nouvelles employées et nouveaux employés pendant la période d'orientation ou au cours du premier mois.
- **Communication en dehors des heures de travail** : aucune attente en matière de communication en dehors des heures de travail (hormis pour une urgence).
- **Harcèlement sexuel en milieu de travail** : renforce les mesures de protection contre le harcèlement sexuel conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario et prolonge les délais pour le dépôt des griefs.
- **Affichage et dispense d'affichage** : réexamen des candidatures si le poste redevient vacant dans les six mois ; l'ancienneté acquise dans le cadre d'affectations temporaires à des postes exclus est prolongée de 12 à 18 mois.
- **Protocoles d'entente** : renouvellement des ententes existantes (projet de loi 124, régime d'invalidité de longue durée, mises à pied/rappels, affichage des postes, etc.)